



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/42

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20211007-DE-2021-42-DE
Date de télétransmission : 11/10/2021
Date de réception préfecture : 11/10/2021

Séance publique du 7 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 14
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 30/09/2021

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Guillaume POIRON.

Absents : Sophie RIDEAU, Laetitia BORTOT, Silvère REMIGEREAU, Josiane BOSCHE.

Pouvoirs : Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Sophie RIDEAU à Fabien MANDIN ; Silvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET ; Josiane BOSCHE à Sylvaine ALBERT.

Secrétaire de séance : Dominique VALTON.

ADOPTION DU PASSAGE EN M 57 ET AU CFU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la comptabilité publique locale est à ce jour règlementée par l'instruction comptable M14.

Mise en place depuis une quinzaine d'années au niveau national, la comptabilité publique de l'Etat offre une souplesse comptable et budgétaire plus importante que les normes locales.

Expérimentée depuis 2015, l'Etat est en cours de basculement pour la comptabilité publique locale vers l'instruction comptable M57. Accompagnant ce mouvement, il est également possible de mettre en place le compte financier unique (CFU) en remplacement des comptes de gestion et comptes administratifs annuels.

La Collectivité souhaite participer à cette expérimentation.

Vu l'avis favorable de la trésorière de Clisson en date du 7 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le passage en M57 et d'expérimenter le compte financier unique pour janvier 2022.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui pourront intervenir dans ce cadre.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

